



REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Gicquelleo, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (15) : M. GICQUELLO, M. LEMBELEMBE, Mme BLANCO HERCELIN, M. GUILLEMOT, Mme LE SAUTER LE BEL, MM. POUESSEL, BROGARD, LE BRUN, KERVICHE, OUTIN, Mmes OGER, KERVAZO, MM. FORT, Mmes BLANCHET, THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir (4) : Mme LE LIEVRE qui donne pouvoir à M. GICQUELLO ; Mme LHOPITALIER qui donne pouvoir à Mme OGER ; Mme GUILLAUME qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER LE BEL, M. GUIHARD donne pouvoir à M. FORT

Absents excusés (0) :

Secrétaire de séance : M. OUTIN est nommé secrétaire de séance.

Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025

M. le Maire expose :

Nous allons débuter notre séance par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Vous vous souvenez tous qu'il n'y a pas de formalisme particulier pour l'approbation. Sans autre remarque de votre part, je vous propose d'approuver le procès-verbal du mardi 4 mars 2025.

Echange sur les PV :

Néant

2025_06_10_01 - Délibération portant sur la signature d'une convention de servitudes ENEDIS relative aux travaux d'enfouissement de la ligne HTA longeant l'Oust et traversant le camping Les Rives de l'Oust.

M. le Maire expose :

Nous avons été contactés par ENEDIS dans le cadre de la réalisation de travaux pour l'enfouissement de la ligne HTA longeant l'Oust et traversant le camping Les Rives de l'Oust. La traversée de l'Oust se fera par forage dirigé. Les travaux sont prévus en septembre et seront pilotés par Air Réseaux.

Les lignes HTA (Haute Tension A ou moyenne tension) permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien

entre les clients et les postes de transformations. Ces lignes ont une tension comprise entre 15 kV et 30 kV.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_01 :

Néant

Après délibération, le Conseil municipal :

- à l'unanimité, adopte le projet d'enfouissement de la ligne HTA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec ENEDIS.

2025_06_10_02 - Délibération portant sur la signature d'une convention de servitudes ENEDIS relative à la pose d'un coffret REMBT sur la parcelle de l'oratoire de Pontmain

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS propose la pose d'un coffret REMBT (Raccordement Emergent Modulaire Basse Tension) en limite de la parcelle AR 35 située à Pontmain pour desservir les riverains de ce secteur. Ce coffret permet d'intégrer en un point unique, dans une même enveloppe, les équipements électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau basse tension, de distribution et de branchement.

Etant situé à proximité de l'Oratoire de Pontmain, propriété de la Ville, il sera demandé de réaliser un habillage du coffret en bois.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_02 :

Néant

Après délibération, le Conseil municipal :

- à l'unanimité, adopte le projet pose de coffret REMBT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec ENEDIS

2025_06_10_03 - Délibération portant sur la signature d'une convention de concession de stationnement

M. le Maire expose :

La SCI SAINT MICHEL a un projet de rénovation et transformation d'une maison d'habitation et création de 6 logements sur la parcelle cadastrée section AY numéro 115, située 1 Rue Saint Michel, 56140 MALESTROIT.

Il s'agit d'une belle opportunité pour Malestroit de compléter son offre de logement.

Conformément au Plan Local d'Urbanisme actuel, ce projet nécessite la création de sept places de stationnement. Or, la surface de la parcelle ne permet pas de créer ces places.

Comme nous l'avions déjà adopté pour un projet similaire, je vous propose de me donner pouvoir pour signer le projet de convention de concession de stationnement. Le prix serait donc de 170 € par an et par place.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_03 :

- **M. FORT :**

Est-ce que dans la convention, vous mettez l'adresse pour les places de stationnement ?

- **M. le Maire :**

Non pas de lieu précis indiqué dans la convention afin de laisser le libre choix pour les habitants de se stationner, ils peuvent stationner sur la place ou sur la digue par exemple.

- **M. FORT :**

Cela n'est pas bloquant ? Car c'est important quand même.

- **M. le Maire :**

Non, ce n'est pas bloquant. Il faut cette convention pour accorder le permis de construire.

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité, approuve le projet de convention de concession de places de stationnement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2025_06_10_04 - Délibération portant sur la signature d'une convention de financement d'un programme exceptionnel pour la rénovation de 125 luminaires poteau béton

M. le Maire expose :

Une campagne de rénovation de points lumineux est lancée par Morbihan Energie afin de les transformer en LED.

Le Fonds Vert a été mis en place en 2023 pour soutenir les projets des collectivités sur 3 axes : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le préfet du Morbihan a chargé Morbihan Energie de porter des actions de rénovations des parcs de luminaires d'éclairage public pour les communes éligibles à ce dispositif.

Nous avons donc fait la demande auprès de Morbihan énergie pour bénéficier de ce programme et avons été retenus avec 71 autres communes du Morbihan.

Le nombre de changements de points lumineux a été plafonné à 125 par communes.

Il existe 303 points lumineux sur poteaux bétons sur l'ensemble de la commune. Actuellement, seuls 19 sont déjà équipés de lampes LED (quartier de Lestrico et haut de la Gare).

125 points ont été ciblés hors routes départementales car elles nécessitent des densités lumineuses plus intenses. Le changement de ces points sera ainsi réalisé dans 13 lieux différents dont boulevard Saint Gilles, le Bois Solon, rue Mère Yvonne Aimée, le Jaugan, rue Louis Marseille. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 85 000 € HT avec une participation de Morbihan Energie de 21 250 €.

Le reste à charge de la commune serait donc de 63 750 € HT.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_04 :

- **M. POUESSEL :**

Est-ce que le point lumineux à la salle des Sources fait partie de ce programme ? Il y a un taux d'occupation assez élevé et ce serait pertinent d'avoir ce point en LED.

- **M. le Maire :**

Il faudra revoir notre système d'éclairage à la Salle des Sources. C'est pourquoi, on ne le passe pas en priorité sur ce programme parce que les points lumineux des terrains de football sont très fatigués. Ce sont des anciens projecteurs qui consomment énormément. Donc il y a une réflexion pour revoir l'ensemble de l'éclairage de l'espace Maurice Mélois qui comprend la salle des Sources, le complexe sportif de la Daufresne et les terrains de foot et anciennement le terrain de rugby. Ce sera un autre dossier.

- **M. FORT :**

Le réseau est bon ou non ?

- **M. le Maire :**

Oui le réseau est bon. Il s'agit juste le changement des lampes.

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve le projet de changement de points lumineux sur poteaux béton et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Morbihan Energie

2025_06_10_05 - Délibération portant subvention à l'association « Ecran 56 »

M. le Maire expose :

L'association « Ecran 56 » reprend la suite du Cinéfilous organisé par CinéManivel. Cette association organise deux festivals durant les vacances scolaires d'automne et d'hiver. Ils fédèrent 14 cinémas associatifs implantés dans le Morbihan. Cette manifestation a pour objectif d'offrir un loisir culturel aux enfants à partir de 3 ans et de permettre une découverte du cinéma proche de chez eux.

La participation financière à cette manifestation est fixée à 0,12 € par habitant soit 307,56 € pour la Ville de Malestroit.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_05 :

- **M. FORT :**

Combien il reste dans l'enveloppe ?

- **M. le Maire :**

Nous allons regarder cela.

Après délibération, le conseil municipal

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve l'attribution d'une subvention de 307,56 € à l'association « Ecran 56 ».

2025_06_10_06 - Délibération portant subvention exceptionnelle à l'association « RCLO - Racing Club de l'Oust »

M. le Maire expose :

L'association « RCLO - Racing Club de l'Oust » a été créée courant avril à Malestroit et est dédiée à la pratique de l'E-sport de drone.

Je vous propose de nous prononcer en faveur de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'aide au lancement et de création de 250 €, en conformité avec les orientations de l'équipe municipale.

Après échanges avec les responsables de l'association, les entraînements et compétitions auront lieu sur l'ancien terrain de rugby.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_06 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au lancement et de création de 250 € à l'association RCLO – Racing Club de l'Oust .

2025_06_07 - Délibération portant modification des tarifs municipaux

Monsieur le Maire expose :

Vous avez eu connaissance avec votre convocation des éléments de modification de la grille tarifaire de la Ville.

Nous avons reçu des demandes de location des salles de réunion (Rez de chaussée et étage) de la Nouvelle Maison des Associations.

Si la grande salle de la maison des associations dispose d'un tarif, les salles de réunions n'apparaissent pas sur la grille des tarifs de location.

Je vous propose d'intégrer les salles de réunion selon les mêmes modalités que la grande salle pour un tarif à la demi-journée de 50 € pour les entreprises et associations/particuliers hors Malestroit ainsi qu'ajouter un tarif demi-journée à 75 € pour la grande salle principale.

1.1 Salle principale « Nouvelle maison des associations » (tarif journalier)

Prestations	Tarif 2025 - 2026
Associations, organismes publics et particuliers de Malestroit	Gratuité
Associations, organismes publics hors Malestroit (à but non lucratif)	Gratuité
Associations et particuliers hors Malestroit ; entreprises	150,00 €
Associations et particuliers hors Malestroit ; entreprises (demi-journée)	75,00 €

1.2 Salles de réunion rez-de-chaussée et étage « Maison des associations » (tarif demi-journée)

Prestations	Tarif 2025 - 2026
Associations, organismes publics et particuliers de Malestroit	Gratuité
Associations, organismes publics hors Malestroit (à but non lucratif)	Gratuité
Associations et particuliers hors Malestroit ; entreprises	50,00 €

Echanges sur la délibération 2025_06_07 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve la modification des tarifs comme indiqué dans la présente délibération.

2025_06_08 - Délibération portant prise en charge des frais de publication et de fleurs en cas de décès

Monsieur le Maire expose :

Considérant la volonté de la municipalité de mettre à jour les modalités de prise en charge des frais de publication et de fleurs en cas de décès des élus et agents, il sera proposé au conseil municipal de se prononcer et d'autoriser :

- La publication d'un avis obsèques dans les cas suivant :
 - Décès d'un membre du conseil municipal (Maire, adjoints et conseillers)
 - Décès d'un agent en situation d'activité au sein de la collectivité ou retraité
 - Décès d'un ancien maire, adjoint ou conseiller dans tous les cas où l'information a été portée à la connaissance de la Commune
 - Décès d'un membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile
 - Décès des parents, enfants et conjoint d'un agent ou élu en activité ou d'un membre de la Réserve Communale de la Sécurité Civile

- La prise en charge par la commune d'une gerbe de 100 € suite à décès dans les cas suivants :
 - Agents de la commune en situation d'activité ou retraités
 - Elus de la commune en fonction
 - Anciens maires, adjoints et conseillers de la commune
 - Conjoint d'un élu, d'un agent en fonction ou retraité, d'un membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile
- L'inscription budgétaires des sommes correspondantes
- Monsieur le Maire à réaliser toute formalité nécessaire dans ces situations

Echanges sur la délibération 2025_06_10_08 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve le projet de délibération concernant la prise en charge des frais de publication et de fleurs en cas de décès

2025_06_10_09 - Délibération portant prolongation du Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines (PPMVP) d'un an ou 18 mois

Monsieur le Maire expose :

Les communes engagées dans la dynamique Petites Cités de Caractère doivent mettre en place un Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines. Ce programme, critère préalable de la charte de qualité des PCC qui succède au Plan d'Aménagement Patrimonial, est comme ce dernier obligatoire. C'est un document de cadrage qui nous permet de notifier à l'écrit notre projet politique dans le domaine des Patrimoines (culturel, naturel / matériel, immatériel) à l'échelle de notre Petite Cité de Caractère.

Une fois transmis à la Région, ce document permet aussi d'ouvrir la possibilité de solliciter le soutien financier en faveur des cités labellisées.

Le PPMVP 2020-2026 de la Ville de Malestroit a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal en date du 9 février 2021.

Je rappelle simplement que les principaux objectifs ont été dimensionnés par rapport à nos capacités financières.

Etant donné le calendrier électoral, l'Association des Petites Cités de Caractères invite les communes dont le PPMVP expire en 2025-2026, ce qui est le cas de Malestroit, à prendre une délibération qui prolongerait le programme d'un an ou 18 mois en attendant de pouvoir écrire un nouveau document avec les prochains élus.

Par conséquent, je vous propose de le prolonger de 18 mois.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_09 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve la prolongation du Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines de 18 mois

2025_06_10_10 - Délibération portant demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose :

Le conseil départemental soutient l'installation de panneaux de signalisation lumineux par le biais de subventions au titre des amendes de police.

La rue des Ecoles fait partie des secteurs identifiés par la ville comme prioritaire du point de vue de la sécurité routière. La proximité du pôle associatif et de l'Ecole Paul Gauguin avec la départementale en font un passage particulièrement dangereux.

Afin de renforcer la vigilance des automobilistes il est proposé le remplacement et l'installation de quatre panneaux de signalisation A13a, ainsi que de dispositifs clignotants à détection automatique des véhicules en approche. Trois de ces dispositifs fonctionneront à l'énergie solaire.

Ces installations permettront de mieux signaler aux automobilistes la présence de piétons, et notamment d'enfants, et ce afin de renforcer la sécurité de tous les usagers.

Il est également envisagé l'acquisition d'un radar pédagogique mobile permettant une utilisation sur l'ensemble de la commune. L'enregistrement des données permettra d'identifier les axes plus sensibles à la vitesse et de cibler des actions en matière de sécurité routière.

Pour ce projet, je vous propose de solliciter l'aide du Conseil départemental du Morbihan.

Echanges sur la délibération 2025_06_10_10 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve la demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'installation de panneaux de signalisation lumineux et un radar pédagogique mobile

Arrêté en séance du conseil municipal du 8 juillet 2025 :

Jean-Marc OUTIN
Secrétaire de séance



Bruno GICQUELLO
Maire de Malestroit



